



**G-4 : POLITIQUE D'ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT, DU
RENDEMENT ET DE LA PERFORMANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'A.P.E.S.**

Adopté par le conseil d'administration de l'A.P.E.S. le 16 avril 2010
Modifié par le comité de gouvernance et d'éthique le 14 avril 2011

POLITIQUE D'ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT, DU RENDEMENT ET DE LA PERFORMANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONTEXTE

Dans un contexte où l'intégrité et la performance sont de plus en plus importantes, le conseil d'administration (CA), de par son rôle et ses lourdes responsabilités, met en place un processus d'évaluation de son fonctionnement, de son rendement et de sa performance.

L'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) dispose de politiques et de procédures clairement définies. Le CA choisit un groupe d'indicateurs concis qui lui permettent de déterminer si les objectifs de ??? sont atteints.

Le CA évalue son rendement par rapport aux buts et aux objectifs de ???, cerne les possibilités d'amélioration et apporte les correctifs nécessaires, au besoin.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'A.P.E.S.

Le CA de l'A.P.E.S. établit et révisé annuellement ses modalités de fonctionnement au cours de la retraite annuelle.

PROCESSUS D'AUTOÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CA procède à son autoévaluation à tous les deux ans (à compter du mois de juin 2012) afin de rencontrer les objectifs suivants :

- maximiser sa performance;
- contribuer à l'atteinte des objectifs de l'A.P.E.S.;
- s'assurer de traiter les priorités organisationnelles et de leur accorder le temps nécessaire.

Pour ce faire, il fait appel à un organisme externe de son choix qui, à l'aide d'un questionnaire personnalisé, l'assiste dans son processus d'autoévaluation.

Ce questionnaire doit :

- être adapté à la réalité de l'Association;
- être polyvalent et simple;
- permettre aux utilisateurs de répondre en ligne, le cas échéant;
- assurer la confidentialité des renseignements personnels et protéger l'identité des répondants.

L'organisme externe propose plusieurs questions aux administrateurs qui déterminent, en tenant compte des besoins de l'Association et de son environnement, les questions devant faire partie du questionnaire. Plus précisément, le questionnaire doit permettre d'apprécier l'efficacité et la performance du CA, notamment, sur les éléments suivants :

- les règles d'éthique;
- les politiques de gouvernance;
- la solidarité et le travail d'équipe;
- la présidence;
- le suivi des décisions;
- le suivi du plan stratégique;
- le déroulement et le fonctionnement des réunions;
- la pertinence et le fonctionnement des comités créés par le CA;
- la qualité des informations transmises;
- la qualité des rapports soumis;
- la qualité du tableau de bord et de ses indicateurs de résultats;
- la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles, les contrôles internes;
- la gestion des risques, des projets d'envergure et des crises.

L'organisme externe achemine par la suite par courriel, courrier ou télécopieur, au choix du CA, le questionnaire aux administrateurs et effectue le suivi requis afin de recevoir les questionnaires remplis.

Il procède par la suite, sur réception de tous les questionnaires remplis, à l'analyse de ceux-ci et à l'identification des priorités du CA.

L'organisme externe présente ensuite un rapport préliminaire au directeur général et au président du CA.

L'organisme externe présente finalement les résultats et les priorités dégagées des questionnaires au CA de l'A.P.E.S. au cours de l'une de ses réunions. Par la suite, le CA fait une rétroaction sur ces résultats à huis clos afin :

- de partager les conclusions du rapport;
- de préciser la compréhension des résultats;
- de déterminer les priorités du CA;
- d'établir un plan d'action.